

# L'ancienne maison de commune

ou

maison des pauvres dite "la Passade"

rue de la Gare 2, Prangins

Etude historique



Mathias Glaus

en collaboration avec Bruno Corthésy

juillet 2007



---

Bureau de recherche en histoire de l'architecture

Bruno Corthésy & Dave Lüthi

Av. Vulliemin 10, 1005 Lausanne

021/311 70 46, [corluthi@hotmail.com](mailto:corluthi@hotmail.com)



Fig. 1. Situation côté sud-est.



Fig. 2. Situation côté nord-ouest (seules la toiture et le pignon nord de la maison sont visibles).

Placée en retrait par rapport aux rues principales du village, l'ancienne maison de commune de Prangins se situe dans une ruelle perpendiculaire à la rue de la gare (fig. 1) ; enserrée dans une rangée de maisons, elle occupe une parcelle étroite dont un seul côté est dégagé en direction du lac. Cette façade donne sur l'arrière de l'auberge communale. Elle s'élève sur trois niveaux plus combles. Bien qu'il soit dans un mauvais état de conservation, l'édifice présente encore les restes d'une façade en pierre de taille d'un certain intérêt, signe que la maison a connu des jours meilleurs.

## Historique

### La maison de commune, de 1727 à 1797

En 1727 la commune de Prangins décide de construire une nouvelle maison de commune<sup>1</sup> peut-être en raison de la vétusté de l'édifice précédent. Armand Dubiez, gouverneur de Prangins, Goncerut l'aîné et Feuillet, représentants de la commune, passent le 25 mars 1727 un contrat avec les maçons Moyses Viter<sup>2</sup> de Nyon et Théodore Dubiez<sup>3</sup> de Prangins pour édifier une nouvelle maison à l'emplacement de l'ancienne (annexe 1). La convention stipule que les maçons construiront la bâtisse conformément aux plans. Bien que ceux-ci ne semblent pas être conservés et que le nom de leur auteur ne soit pas connu, la convention décrit suffisamment précisément les tâches à effectuer pour donner une représentation claire de la bâtisse projetée. Il est indiqué que l'édifice aura trois niveaux. Les étages seront divisés en deux par un mur de séparation entre la cuisine et le "poille". Chaque niveau est alors composé d'une pièce avant et d'une pièce arrière, le système de chauffage étant installé entre ces deux locaux. Le premier et le second étage recevront une cheminée et l'édifice aura deux cuisines. Il est convenu que les maçons feront un cendrier dans la cuisine

---

<sup>1</sup> Archives communales (AC), carton C1, Conventant du 25 mars 1727.

<sup>2</sup> L'orthographe de Viter change d'un document à l'autre : dans le conventant du 25 mars 1727, il est nommé "Viter", mais il a signé "viutet" ; dans le règlement de compte du 13 octobre 1728 (AC, carton C1), il est nommé "Voitet" et dans les comptes d'Armand Dubiez gouverneur de Prangins de l'année 1727 (AC, côte FA, comptes communaux de 1701 à 1730), il est nommé "Vouté". Ce nom ne devait pas être coutumier pour les gens de Prangins.

Marcel Grandjean signale un maçon Vittet exécutant la façade et deux nouvelles croisées d'ogives à l'église de Pampigny en 1736 sur des dessins de Jacques Narbel, maître-maçon et entrepreneur. Malgré la différence d'orthographe il se peut que nous ayons à faire dans les deux cas à la même personne, in Marcel Grandjean, *Les temples vaudois, l'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798)*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, 1988, p. 78 et p. 179.

<sup>3</sup> Le château de Coppet est reconstruit entre 1715 et 1726. Monique Fontannaz observe que les deux maçons, Dubiez et Ducros qui sont déjà présents au début du chantier sont toujours actifs en 1721 pour effectuer des travaux de finition. Le prénom de ce Dubiez n'étant pas indiqué, il est difficile de savoir s'il s'agit de la même personne, bien que la chronologie permette de formuler une telle hypothèse. Monique Fontannaz, "Du château fort à la résidence seigneuriale", in Monique Bory, dir., *Coppet, histoire et architecture*, Yens sur Morges, éd. Cabédita, 1998, p. 91.

basse, or celui-ci est toujours en place et se situe au premier étage. On peut alors restituer deux étages contenant chacun une cuisine et une cheminée, alors que le rez-de-chaussée ne semble posséder aucun de ces équipements. Quant à l'unique façade, les autres côtés possédant des murs mitoyens, il est indiqué qu'elle aura deux fenêtres par étage, soit six en tout. Ce plan correspond pour l'essentiel à l'état actuel. La convention règle ensuite tous les détails quant aux travaux à exécuter, la fourniture des matériaux et les prix convenus pour ces diverses tâches.

Toutefois, il n'est pas prévu de reconstruire à neuf l'ensemble de l'édifice, car les maçons ne doivent pas seulement démolir les vieilles murailles, mais aussi reboucher les anciennes. Une partie des vieux murs sont donc conservés. De même, on peut observer dans les combles des indices d'une charpente en remploi<sup>4</sup>. On remarque le même principe de récupération d'éléments provenant d'un édifice antérieur à Coppet dans la maison de ville, reconstruite entre 1726 et 1727<sup>5</sup>. La salle du conseil y a ainsi conservé d'anciennes poutres moulurées. Le remploi de matériaux de construction est une pratique courante jusqu'à l'ère industrielle, permettant de diminuer les coûts de production et de transport. Pour des raisons économique et pratique, on a donc gardé une partie des anciens murs de la maison de commune et peut-être adapté une partie de l'ancienne charpente. Cependant, il faudrait une étude en dendrochronologie pour préciser ce deuxième point.

Les maçons Viter et Dubiez sont chargés de réaliser les fondations, d'élever les murs, de tailler les blocs d'angle de la façade et les encadrements des fenêtres, de monter les cheminées et de carreler les cuisines. Ces travaux doivent être achevés à la fin du mois d'août selon le contrat<sup>6</sup>. Les maçons ont reçu des paiements de juin à octobre 1727<sup>7</sup>, il est cependant indiqué dans le compte du 13 octobre 1728 que les maîtres d'œuvre n'ont pas encore entièrement rempli leur convention.

La toiture est confiée au charpentier Dubouloz<sup>8</sup>. Le maître Jean Jacques Finna fournit le bois pour six fenêtres, qu'exécute Estienne Veret, celui-ci réalise également une table et un banc. Grâce aux comptes conservés, on peut considérer que le gros œuvre est en tout cas achevé en octobre 1727 et que les finitions s'achèvent au milieu de l'année 1728.

Une réparation est effectuée en 1773, quand un certain Cugnet est payé pour des « boisages à la maison de commune » en même temps qu'il effectue des travaux de réparation au clocher<sup>9</sup>. A cette date, le conseil de la commune semble toujours se tenir dans la maison qui nous intéresse. La fonction de l'édifice est d'ailleurs signalée par la présence d'épis de faitage en toiture, motif réservé sous l'Ancien Régime aux édifices seigneuriaux et aux édifices publics<sup>10</sup>.

---

<sup>4</sup> Développement technique dans le chapitre « description, combles ».

<sup>5</sup> Bory, *op. cit.*, pp. 200-208.

<sup>6</sup> AC, carton C1, Conventant du 25 mars 1727.

<sup>7</sup> AC, carton C1, règlement de compte du 13 octobre 1728.

<sup>8</sup> AC, FA, comptes communaux de 1701 à 1730, comptes d'Armand Dubiez gouverneur de Prangins de l'année 1727.

<sup>9</sup> AC, A1bis, 1757-1791, Registre de la communauté de Prangins, Benex et Promenthoux, commencé le 6 mai 1757, séance du mardi 26 janvier 1773.

<sup>10</sup> Daniel Glauser, *Les maisons rurales du canton de Vaud, de la Côte à la Venoge*, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 2002, tome 3, p. 282.

## La maison après 1797

Il est décidé de construire une nouvelle maison de commune en 1797, celle-ci sera alors le troisième bâtiment connu destiné à cet usage<sup>11</sup>. La commune passe un contrat avec maître Gaspard Meyer, qui devra terminer l'ouvrage avec ses deux fils en août. Ce nouvel édifice correspond à l'auberge communale située devant l'ancienne maison de commune. Implantée le long de la route qui mène à Benex, la nouvelle maison est plus grande et dans une position isolée (fig. 3). Elle se place ainsi dans une situation plus favorable que l'ancienne maison de commune et présente une belle façade direction lac. La porte d'entrée se trouve dans l'alignement de la fenêtre du second niveau afin de marquer l'axe. Les fenêtres du premier niveau ont un encadrement simple, rectangulaire. Les baies du second niveau au dessin plus élaboré contrastent avec celles du premier par leur linteau à arc délardé et leur tablette moulurée. Cette maison cossue qui porte le style de son temps présente une façade d'une composition complexe qui rompt avec la simplicité de la deuxième maison de commune. En se plaçant devant celle-ci, le nouvel édifice met en retrait l'ancienne maison, dont la façade ne donne plus que sur une ruelle limitée par l'arrière de la nouvelle maison.



Fig. 3. L'auberge communale, construite en 1797.

<sup>11</sup> AC, A2, Registre de la communauté de Prangins, Benex et Promenthoux, commencé le 21 décembre 1791, assemblée du 1<sup>er</sup> mars 1797, p. 81.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle l'école se donne dans une partie de l'auberge communale. Les classes se trouvant rapidement à l'étroit, l'ancienne maison de commune est utilisée pour accueillir une classe entre 1836 et 1866, après quoi une nouvelle école est construite<sup>12</sup>. En 1797 le conseil ayant changé de lieu, d'autres activités prennent place dans l'ancienne maison. Ainsi en 1838, trois habitations servent à y loger les pauvres<sup>13</sup>. Les communes possédaient en effet souvent des lieux pour abriter leurs habitants les plus nécessiteux. Dans les agglomérations peu importantes, les maisons des pauvres remplissent alors le rôle dévolu normalement aux hôpitaux, qui servaient à cette époque essentiellement d'hospice. A Coppet, la première maison de ville servait d'ailleurs aussi d'hôpital<sup>14</sup>. A Coisins, la commune achète la fromagerie en 1869 pour y accueillir les indigents<sup>15</sup>. A Prangins, le cas est un peu différent puisque l'ancienne maison de commune est reléguée à cette fonction après le déplacement du conseil dans la nouvelle maison communale. A moins qu'elle n'ait déjà joué ce rôle auparavant, auquel cas un logement aurait pu y être réservé pour les pauvres, mais les archives ne gardent pas trace de cette affectation.

Un "livre de passade" est conservé aux archives de la commune<sup>16</sup>. Ce registre conserve la date, les noms, domiciles et professions des gens qui se sont arrêtés pour une nuit à Prangins. Toutefois une inscription au graphite apposée sur le revers de la couverture indique : « au château ». Il n'est donc pas possible de lier directement cet ouvrage à la maison de commune, bien que la mémoire collective lui attribue parfois le nom de "passade". Il serait toutefois tentant de mettre en relation cette fonction de lieu de passage avec la fonction transitoire de maison pour les pauvres. Dans tous les cas, la "Passade de Prangins" disparaît avant 1940. La commune de Nyon qui possède alors encore une passade répartit les frais d'entretien et de gardiennage de celle-ci au pro rata du nombre d'habitants entre les communes de Nyon, Crans, Eysins, Signy, Gingins et Prangins<sup>17</sup>. Si Prangins paye pour la passade de Nyon, cela signifie qu'elle n'en possède plus sur son propre territoire. En outre, si la maison de commune a effectivement servi de lieu de passage, il faut peut-être distinguer une passade liée au château et une autre liée à la maison des pauvres.

La deuxième maison de commune de Prangins, et successivement maison des pauvres, est actuellement dans en état d'abandon. Il est difficile de dire depuis quand. Le premier étage a toutefois été aménagé avec du mobilier des années 70 dans la pièce arrière et les murs de la pièce avant ont été repeints, de même un comptoir y a été installé. Ces occupations doivent être d'un type occasionnel, car aucun sanitaire ni aucune autre installation moderne nécessaire à un logement aux normes actuelles n'ont été mis en place. Sur la base des mêmes indices, on peut constater que le premier étage a encore servi récemment, alors que le second semble avoir été abandonné depuis plus longtemps.

---

<sup>12</sup> Georges Rapp, *La commune vaudoise de Prangins*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1983, p. 83 ; AC, A7, p. 149.

<sup>13</sup> ACV, GEB 247, PV, commune de Prangins, N° 31, séance du 13 juin 1838.

<sup>14</sup> Bory, *op. cit.*, p. 200.

<sup>15</sup> Glauser, *op. cit.*, pp. 245-246.

<sup>16</sup> AC, FJE 8 a, Livre de passade de 1887 à 1912.

<sup>17</sup> AC, FJE 8 b, "Passade de Prangins-Nyon" de 1940 à 1963.

## Description

### Situation

En 1727, quand la commune reconstruit la maison de commune, celle-ci ne se situe pas sur une voie principale de circulation, mais un peu en retrait, à l'est, sur un chemin perpendiculaire à une place centrale formant un carrefour (fig. 4). Elle occupe la troisième parcelle construite depuis la route. La situation doit être proche de celle que dresse le cadastre de 1743<sup>18</sup>. Elle est encadrée latéralement de maisons contiguës, mais au sud-ouest, un décrochement permet à la maison de s'avancer par rapport aux édifices mitoyens. La porte d'entrée se situe dans ce décrochement et s'ouvre en direction d'une place implantée au carrefour de trois voies. L'église représentée en élévation sur cette place doit être lue comme un symbole. L'ancienne église étant située près du château côté vent<sup>19</sup> a été démolie en 1757<sup>20</sup>, lors de la construction du temple actuel en 1757-1761 par Jean-Louis Bovet<sup>21</sup>. Derrière la maison de commune, une autre rangée d'édifices s'accroche contre celle-ci, empêchant l'accès sur la place de ce côté. À l'opposé, le côté sud-est est libre de toute construction. La façade donne sur une série de jardins qui la sépare de la route qui mène à Benex. Sa belle et unique façade s'oriente ainsi vers le lac, le soleil et le château.

Sur le cadastre de 1836-1840<sup>22</sup>, la situation avantageuse de l'ancienne maison de commune a drastiquement changé (fig. 5). D'un côté, la nouvelle maison de commune (n° 68) et une étable qui lui est accolée ont été construites en 1797 sur les parcelles sises devant l'ancienne maison de commune (n° 65), mettant fin au dégagement procuré par les jardins. D'un autre côté, sur la première parcelle de la rangée, une maison (n° 63) a été édifiée en s'alignant sur la façade de l'ancienne maison de commune. Par conséquent, l'entrée de celle-ci a perdu son dégagement en direction de la grande place sur laquelle a été construit un four communal. La maison est alors complètement enclavée dans une ruelle devenue secondaire. Le changement de fonction de l'édifice s'est ainsi accompagné d'un revirement complet de situation urbaine. Une petite annexe (n° 67) est ajoutée à l'auberge communale en 1822<sup>23</sup> et sera démolie en 1896<sup>24</sup>. Il s'agit d'une cabane contenant une porcherie surmontée de latrines à l'étage supérieur. Le seul côté dégagé fait alors face à l'arrière de l'auberge et de ses services annexes.

---

<sup>18</sup> ACV, GB 247 / a, cadastre de 1743, Abraham Lecoultré, f° 4.

<sup>19</sup> ACV, GB 247 / a, cadastre de 1743, Abraham Lecoultré, f°s 1 et 2.

<sup>20</sup> François Christe et Colette Grand, *Prangins, de la forteresse au château de plaisance*, Cahiers d'archéologie romande, N° 71, Lausanne. 1997, p. 63.

<sup>21</sup> Grandjean, *op. cit.*, pp. 196-202.

<sup>22</sup> ACV, GB 247 / b, cadastre de 1836-1840, Georges Dumur, f°1.

<sup>23</sup> AC, H 1822-1872.

<sup>24</sup> AC, H 1873-1903.







Fig. 6. ACV, GB 247 c, cadastre de 1903-1905, Pelichet (maison: n° 115, partie gauche).

Cette situation ne change guère sur le cadastre de 1903-1905<sup>25</sup> (fig. 6). La maison est associée à une forge communale (n°115) qui a été installée dans l'édifice voisin au nord-est, en 1895<sup>26</sup>. Les façades des premières maisons de la rangée (n° 107) ont été avancées et elles s'alignent maintenant toutes sur la maison des pauvres, seul un petit décrochement est conservé afin de laisser l'accès à la maison. Cette situation est proche de l'état actuel. L'étable de l'auberge communale a par contre été remplacée par une grande salle en 1937<sup>27</sup> renforçant le front construit sur la route de Benex.

### Typologie

La maison comprend trois niveaux sous combles et occupe une parcelle étroite. Elle est divisée longitudinalement en deux parties de dimensions inégales. Un couloir occupe la longueur de la maison du côté sud-ouest. La porte latérale s'ouvre ainsi directement sur l'escalier qui monte droit jusqu'au troisième étage distribuant les étages par paliers (fig. 7). Dans la partie nord-est, chaque étage est divisé en deux avec une pièce à l'avant prenant le jour par deux fenêtres et une pièce arrière

<sup>25</sup> ACV, GB 247 / c, cadastre de 1903-1905, Pelichet.

<sup>26</sup> AC, H 1873-1903.

<sup>27</sup> Rapp, *op. cit.*, p. 82.

aveugle. Le conduit de cheminée est situé entre ces deux pièces côté nord-est. Cette distribution doit correspondre au projet initial que l'on peut restituer grâce à la convention de 1727<sup>28</sup>. Une pièce de service à l'arrière, servant de cuisine, dessert une belle pièce à l'avant qui prend le jour sur la seule façade sud-est. Cette hiérarchie s'observe également dans l'économie de la construction. La pierre de taille est réservée à la façade, alors que les trois autres murs périphériques mitoyens sont maçonnés avec des boulets. Les murs de séparation internes sont quant à eux constitués en pan de bois.



Fig. 7. Cage d'escalier.

## Extérieur

La façade sud-est est composée de deux fenêtres rapprochées à chaque étage et se termine par un pignon et une toiture à demi-croupe (fig. 8). Les trois niveaux sont constitués d'un appareil de molasse bordé par une chaîne d'angle qui assure la liaison avec les maçonneries de moellons latérales. Le pignon est formé d'un pan de bois hourdé d'une maçonnerie de moellons avec une ouverture centrale.

Les fenêtres du rez-de-chaussée ont été changées à une date inconnue par une baie géminée (fig. 9). Elle reprend à sa manière le motif des fenêtres supérieures resserrées en remplaçant le trumeau par un simple pilier central. Les ouvertures du rez-de-chaussée sont constituées d'un encadrement rectangulaire en calcaire ne

---

<sup>28</sup> AC, carton C1, Conventant du 25 mars 1727.



Fig. 8. Façade sud-est.

formant qu'un léger ressaut par rapport au plan du mur. Aux étages, les encadrements des baies sont eux aussi rectangulaires, dénués de feuillures (fig. 10). Les tablettes sont en revanche plus travaillées avec une mouluration composée d'un large bandeau saillant, supporté par un quart de rond et un léger plat (fig. 11). Toutes ces pièces sont indiquées dans la convention de 1727. On trouve la même mouluration de tablette de fenêtre à la maison Bory à Coppet, Grand-Rue 77, construite en 1713<sup>29</sup>. Des profils similaires existent également à Lausanne dans des édifices du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les façades de ces édifices sont structurées par un quadrillage formé par des contrecœurs saillants, prolongés par les encadrements rectangulaires des fenêtres que vient croiser de larges bandeaux aux niveaux des tablettes et au-dessus des linteaux. Le quart de rond au dessous du bandeau est parfois remplacé par un talon. On peut citer la maison place de la Palud 8 (fig. 12), du début XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup> ; l'ancienne maison de Crousaz, rue de Bourg 18, de 1712<sup>31</sup> ; l'ancienne auberge du Lion d'Or, rue de Bourg 29, de 1711<sup>32</sup>. A Prangins, les moulures des baies de 1727 ont donc un profil courant au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs restes de crépis recouvrent la façade (fig. 15). Le bas du bâtiment est revêtu d'une couche granuleuse et le haut d'une couche plus fine, d'autres fragments épars s'observent à divers endroits. Dans les parties supérieures, il semblerait que le chaînage d'angle et les contrecœurs aient été laissés à nu. Cependant, cet effet est peut-être dû au fait que ces parties plus lisses ont moins bien accroché les enduits que d'autres dont les pierres portent des traces de picages. De même, le pan de bois du pignon semble avoir été complètement enduit avant que les couches de crépis se détachent des montants en bois. Les enduits étant régulièrement refaits, il est difficile de dire si la façade était déjà entièrement enduite au XVIII<sup>e</sup> siècle et si les nombreuses couches fragmentaires remontent à une pratique déjà mise en œuvre à l'origine. Le remplacement des fenêtres inférieures a dû entraîner des désordres dans l'appareillage. On observe d'ailleurs des reprises en maçonnerie de moellons à ce niveau. Le crépi granuleux, assez récent, a dû avoir pour but d'unifier la façade en recouvrant les différents appareillages.

La porte d'entrée a été changée à une date inconnue. Les chambranles de la porte et l'angle de la maison ont été remplacés. Pour ces pièces, on retrouve le même calcaire que dans les encadrements des fenêtres du rez-de-chaussée (fig. 16). S'il n'est pas possible de dater cette transformation, toutefois l'emploi du calcaire semble assez rare avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. De même, le motif de la baie jumelée est fréquemment employé dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, on peut encore relever un linteau en molasse, surmonté d'un arc de décharge en briques fines, maçonnées sur une planche en bois (fig. 14). Cette structure semble bien insérée dans la maçonnerie du mur la faisant ainsi remonter à la date de construction de l'édifice.

---

<sup>29</sup> Bory, *op. cit.*, pp. 230-232.

<sup>30</sup> Marcel Grandjean, *La ville de Lausanne. Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, t. III, Bâle, Birkhäuser, 1979, pp. 218-219.

<sup>31</sup> *Ibid.*, pp. 287-288.

<sup>32</sup> *Ibid.*, pp. 314-315.

<sup>33</sup> Dominique Zumkeller, Marta Hans-Moëvi, Isabelle Roland, Isabelle Ackermann, *Les maisons rurales du canton de Genève*, Genève, Société suisse des traditions populaires, 2006, pp. 333-334.

Le pignon arrière dépasse les constructions qui sont accolées à l'édifice de ce côté (fig. 13). Il est percé de trois fenêtres rectangulaires, de simples blocs rectangulaires forment l'encadrement. Certaines parties de la maçonnerie ont été recimentées, notamment autour de la fenêtre inférieure nord-ouest, qui donne de la lumière à la cage d'escalier. En outre, l'encadrement de cette baie est constitué d'une autre pierre que la molasse du chantier initial. La fenêtre est vitrée au moyen de pavé de verre, contrairement aux deux autres baies qui ont été obstruées au moyen de plaques métalliques. Le pignon a donc lui aussi reçu des modifications, une fenêtre a peut-être été ajoutée pour éclairer la cage d'escalier ou simplement remplacée sans que cela ne puisse être précisé ni daté.



Fig. 9. Façade sud-est, baie jumelée du rez-de-chaussée.



Fig. 10. Façade sud-est, baies supérieures.



Fig. 11. Façade sud-est, moulure de la tablette.



Fig. 12. Lausanne, pl. de la Palud 8, déb. XVIII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 13. Pignon nord-ouest.



Fig. 14. Face sud-ouest, arc de décharge au-dessus du linteau de la porte.



Fig. 15. Façade sud-est, succession de crépis.



Fig. 16. Face sud-ouest, porte et chaîne d'angle.

## Intérieur

### Rez-de-chaussée

La porte d'entrée donne directement sur l'escalier qui monte aux étages et fait face à une autre porte donnant sur un local de stockage auquel nous n'avons pas eu accès. L'emploi de briques de grande dimension pour la paroi intérieure dénote une transformation assez récente. L'ensemble du rez-de-chaussée a été transformé, porte, fenêtre et parois intérieures, à une date inconnue. La porte d'entrée a cependant conservé sa position initiale, la logique de l'orientation de l'ouverture ayant été expliquée au chapitre précédent. L'angle du piédroit en molasse est adouci par un congé, celui-ci porte toutefois des traces d'arrachage dans sa partie inférieure (fig. 18). L'embrasure intérieure de la porte est fermée par un segment d'arc placé devant le linteau droit extérieur (fig. 17). Le même détail se retrouve aux étages pour les baies du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 17. Rez-de-chaussée, linteau interne.



Fig. 18. Rez-de-chaussée, congé dans l'embrasure et traces d'arrachage.

### Premier étage

Le plan du premier étage est composé de deux pièces séparées par un petit espace qui contient le conduit de la cheminée, mais plus aucun système de chauffage n'est en place. La pièce sud-est est éclairée par deux fenêtres resserrées (fig. 19). L'embrasure des fenêtres est voûtée en arc segmentaire, contrairement au linteau extérieur droit. Ce détail se retrouve dans tout l'édifice. Le plafond descend jusqu'à être tangent à l'intrados de l'embrasure, contrairement au deuxième étage où le plafond est un peu plus haut. L'allège de la fenêtre est pleine, alors que les baies du deuxième étage ont des allèges avec niche. Quelques détails différencient les deux étages, le premier ayant une construction plus massive. Les embrasures des fenêtres appartiennent certainement aux travaux de 1727. La menuiserie de la fenêtre est par contre plus récente. Elle est constituée de deux vantaux à larges carreaux (fig. 21). La poignée de l'espagnolette est un modèle en fonte (fig. 22).



Fig. 19. 1<sup>er</sup> étage, pièce avant, côté sud-est.



Fig. 20. 1<sup>er</sup> étage, pièce avant, côté nord-ouest.



Les gonds allongés se terminent en forme de gland. Tous ces éléments ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les menuiseries ont ainsi été changées au cours du temps. Cette pièce a d'ailleurs dû être aménagée et utilisée occasionnellement encore récemment. Un comptoir en bardeaux a été disposé dans un recoin, à l'angle au dessus de l'escalier, ainsi que divers meubles dans la pièce. Les parois de l'étage ont été repeintes en blanc avec du noir pour les plinthes et autres détails. Un chien, peint sur un fond rouge fragmenté, décore la paroi séparant la pièce de l'escalier (fig. 20). Mais surtout cette pièce a été équipée de l'électricité, contrairement au deuxième étage. Un éclairage au néon est ainsi accroché au plafond.



Fig. 21. 1<sup>er</sup> étage, pièce avant, baie.



Fig. 22. 1<sup>er</sup> étage, pièce avant, baie, poignée en fonte.

La pièce arrière, plus petite, est aveugle. Elle a été aménagée de sofas et a dû être occupée en même temps que la pièce avant. Elle servait à l'origine de cuisine. Son sol est couvert de carrons, carreaux en terre cuite, comme précisé dans la convention établie entre les maçons et la commune en 1727<sup>34</sup>. Un évier, non datable, occupe l'angle nord-ouest. Dans l'angle opposé, un cendrier a été aménagé (fig. 23). Récipient maçonné et placé à proximité de la cheminée, il servait à stocker les

<sup>34</sup> AC, carton C1, Conventant du 25 mars 1727.

cendres. Celles-ci étaient utilisées pour faire la lessive ou comme engrais. Deux orifices circulaires en percent la plaque supérieure. Ils permettaient d'y insérer une grille pouvant contenir des braises. Ainsi le cendrier pouvait aussi servir de potager afin de maintenir au chaud diverses préparations<sup>35</sup>. Cet élément doit dater de 1727, car il est précisé à la fin de la convention que les maçons « devront de plus faire gratis un cendrier dans la cuisine basse »<sup>36</sup>. Si on ne trouve plus l'ancienne cheminée conformément à l'accord fait entre les maçons et les représentants de la commune, on découvre par contre un poêle en fonte stocké sous l'escalier, signalant la modernisation progressive des équipements et leur remplacement (fig. 24).



Fig. 23. 1<sup>er</sup> étage, pièce arrière, cendrier.



Fig. 24. 1<sup>er</sup> étage, pièce arrière, fourneau en fonte.

## Deuxième étage

Le palier de l'escalier mène sur un petit couloir qui relie la grande pièce avant à la pièce arrière (fig. 25). Celle-ci est tellement encombrée qu'il est impossible d'y entrer,

<sup>35</sup> Zumkeller et alii, *op. cit.*, pp. 500-501. Les auteurs donnent les exemples d'Avusy, Sézegin, rue des Neufs-Fontaines 14-16, 1702 ; Chancy, Passeiry, rte de Passeiry 40, av. 1762 ; Céligny, rte des Coudres 8, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

<sup>36</sup> AC, carton C1, Conventant du 25 mars 1727.

mais elle devait aussi servir de cuisine à l'origine selon la convention<sup>37</sup>. La première cuisine, "basse", étant située en dessous, celle-ci devait être la "deuxième cuisine". Le sol du petit corridor est d'ailleurs recouvert de carreaux similaires à ceux posés dans la cuisine basse, ceci indiquant bien une zone arrière de service (fig. 26). La grande pièce est quant à elle couverte d'un plancher, tout comme la pièce du premier étage. Au deuxième étage l'escalier n'interfère plus avec la grande pièce, celle-ci peut donc occuper toute l'étendue de la parcelle, contrairement à l'étage inférieur où la cage d'escalier diminuait en partie la largeur (fig. 27-28). Cette pièce est donc la plus grande de tout l'édifice. Elle est éclairée par deux fenêtres identiques à celles de l'étage inférieur, si ce n'est l'évidement de l'allège (fig. 29). L'embrasure gauche porte la marque d'arrachement d'une tablette, de même tout le châssis de cette fenêtre a été enlevé. La grande pièce du troisième niveau est la plus délabrée des deux étages. Il est difficile de dire quand elle a cessé d'être employée, cependant cela a dû être effectif bien avant l'étage inférieur, car ce niveau n'a pas été équipé en électricité contrairement au premier.

Un plafond plâtré recouvre la pièce. Il commence à tomber par endroit (fig. 32). Les murs sont recouverts d'un enduit peint en bleu turquoise, avec une bande à mi-hauteur rouge orangé. L'enduit se fragmentant et tombant, les lacunes laissent voir la structure du pan de bois de la paroi interne (fig. 31). La pièce a été entièrement vidée, seuls une civière en bois et un banc la meublent encore. La porte avec ses éléments de serrure composés de plaque en forme de losange et ses panneaux à la découpe relativement plate ne semble pas antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 30). Est-ce sous cet aspect que cet édifice servait de maison des pauvres, il est difficile de le dire.



Fig. 25. 2<sup>e</sup> étage, couloir menant à la pièce principale.



Fig. 26. 2<sup>e</sup> étage, pièce principale, différence de sol entre le couloir et la pièce.

---

<sup>37</sup> Ibid.



Fig. 27. 2<sup>e</sup> étage, pièce principale, côté sud-est.



Fig. 28. 2<sup>e</sup> étage, pièce principale, face interne nord-ouest.



Fig. 29. 2<sup>e</sup> étage, pièce principale, embrasure de la baie.



Fig. 30. 2<sup>e</sup> étage, pièce principale, porte, face externe.



Fig. 31. 2<sup>e</sup> étage, pièce principale, paroi interne, pan de bois.



Fig. 32. 2<sup>e</sup> étage, pièce principale, plafond plâtré sur lattis.

## Combles

Les combles sont couverts d'une toiture à demi-croupe et coyaux portant un épi de faîtage à chaque extrémité. L'espace situé sous la charpente devait servir de lieu de stockage. Le sol est encore partiellement recouvert de carreaux de terre cuite (fig. 36). Le pignon nord-ouest est maçonné en moellon, tandis que le sud-est est construit en pan de bois, une ouverture étant percée entre les deux montants centraux. Une poulie permet d'élever divers matériaux depuis la rue (fig. 33-35).

L'élément le plus intéressant de ce niveau est la charpente. Elle est constituée de seize chevrons formant fermes (fig. 37). Deux arbalétriers sont assemblés pour composer la ferme, un triangle indéformable. Ils servent aussi de chevron, pièce supportant le lattage et les tuiles. Le même élément est ensuite répété et aligné afin de constituer la charpente. Le dispositif produit des travées étroites. Alors que dans les charpentes à fermes et pannes, les arbalétriers sont dissociés des chevrons, les arbalétriers sont reliés longitudinalement par des pannes qui portent les chevrons supportant le lattage et les tuiles. Grâce à cette hiérarchisation, les fermes sont alors disposées avec plus d'éloignement. Dans les régions septentrionales, les charpentes à fermes et pannes apparaissent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Elles remplacent rapidement les charpentes à chevrons formant fermes du fait de l'économie en bois de grosse section qu'elles permettent, notamment pour les arbalétriers. Cependant on trouve encore quelques exemples vers 1700. Il peut être surprenant d'observer cette typologie de charpente sur un édifice de 1727. Toutefois on connaît mieux la chronologie pour les centres et les grands édifices que celles des régions rurales. Dans les campagnes certaines techniques se conservent parfois plus longtemps. Dans les maisons rurales du canton de Genève, il n'est pas fait mention de cette typologie du fait de son absence dans cette région<sup>39</sup>. Or cette étude ne s'intéresse qu'aux vastes édifices, fermes et granges, ce qui n'est pas le cas de l'ancienne maison de commune de Prangins, avec ses six mètres de largeur. La différence de dimension peut expliquer le recours à une solution plus archaïque mais plus simple à réaliser. Dans une petite charpente, l'économie de bois procurée par une typologie à fermes et pannes est de moindre importance que dans une grande charpente.

Chaque ferme est constituée de deux arbalétriers reliés par un entrain retroussé. Une panne relie les arbalétriers à mi-hauteur, de même les couples d'arbalétriers pincent une panne faîtière accompagnée d'une sous-faîtière. Ces pannes ne servent qu'à assurer la stabilité longitudinalement, car elles ne portent aucuns chevrons. Les arbalétriers sont liés aux entrains avec des assemblages à tenons et mortaises chevillés<sup>40</sup> (fig. 37).

---

<sup>38</sup> Patrick Hoffsummer, dir., *Les charpentes du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Paris, Editions du patrimoine, 2002, pp. 259-277.

<sup>39</sup> Zumkeller et alii, *op. cit.*, nbp. 199, p. 558.

<sup>40</sup> On observe d'ailleurs une charpente similaire excepté la sous-faîtière dans les écuries attenantes au couvent de Einsiedeln, charpente qui ne peut pas être antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est donc possible que les charpentes à chevrons formant fermes soient encore régulièrement employées à cette époque. L'absence de typologie de charpente qui tient compte du type d'édifice et de ses dimensions restreint les résultats des rares études régionales sur le sujet.



Fig. 33. Combles, charpente à chevrons formant fermes, côté sud-est.



Fig. 34. Combles, pignon nord.

On peut observer des évidements à mi-bois sur certaines pièces (fig. 38). Ces traces d'anciens assemblages se trouvent sur les entrants et plus bas sur les arbalétriers. Ils sont disposés de façon symétrique sur la ferme. Quatre fermes possèdent de telles empreintes. Elles sont espacées de trois travées puis de quatre. On pourrait penser en premier lieu à une transformation de la charpente entraînant la suppression d'éléments dont il ne resterait que ces marques. Cependant, si l'on prolonge les directions données par les entailles, cela ne présente aucun sens, si ce n'est un surplus de liens inutiles. En outre, la hauteur de l'entrant retroussé est coordonnée au linteau de l'ouverture du pignon, de même qu'à la demi-croupe. La hauteur sous comble étant restreinte, imaginer des entrants antérieurs plus bas le rendrait impraticable. C'est pourquoi l'hypothèse de récupération d'une charpente antérieure et d'une adaptation est fort plausible. Cela expliquerait les anciennes traces d'assemblages. Le emploi d'anciens matériaux était largement pratiqué au vu des coûts et cela jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Comme il s'agit d'une reconstruction, certains matériaux pouvaient être directement repris sur place. Toutefois seule une étude en dendrochronologie pourrait confirmer cette hypothèse. Les assemblages des arbalétriers avec les chevrons sont de type "à tenons et mortaises", alors que les traces d'assemblage sont du type "à mi-bois". Ces derniers semblent d'un emploi plus ancien dans nos régions alors que les assemblages "à tenons et mortaises" ne se généralisent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>. Il n'est toutefois pas prudent d'utiliser les assemblages comme repère chronologique, la plupart de ces procédés étant employés sur des longues durées et conjointement les uns aux autres.

La toiture est couverte pour la plus grande partie avec des tuiles de pâte beige. Elles se composent d'une face extérieure lissée et striée avec les doigts et d'une face intérieure façonnée avec un talon triangulaire. Leur découpe est pointue (fig. 39-40). Ces critères ne contredisent pas l'idée que ces tuiles pourraient remonter à la construction de la maison<sup>43</sup>, bien qu'il ne soit pas possible de dater de façon suffisamment précise ce genre d'élément. La toiture a nécessité ultérieurement le remplacement de quelques éléments. Des tuiles de production mécanique et estampillées : « Chavornay, Bussigny, 4 août 1933 » ont ainsi été posées après cette date (fig. 41-42).

La pointe des demi-croupes était prolongée d'un épi de faîtage. Il ne reste cependant plus que les tiges, la partie sommitale ayant disparue. L'eau s'est d'ailleurs infiltrée par ces brèches, ce qui a entraîné le pourrissement de la charpente en ces endroits (fig. 43).

---

<sup>41</sup> Zumkeller et alii, *op. cit.*, pp. 334-335.

<sup>42</sup> Ibid, pp. 379-381.

<sup>43</sup> Michèle Grote, *Les tuiles anciennes du canton de Vaud*, Cahiers d'archéologie romande, N° 67, Lausanne, 1996, pp. 30-33, p. 41, pp. 47-48.





Fig. 35. Combles, pan de bois du pignon sud-est.



Fig. 36. Combles, sol en carreaux.



Fig. 37. Combles, charpente à chevrons formant fermes.



Fig. 38. Combles, trace d'assemblage à mi-bois et assemblage à tenons et mortaises chevillé de l'entrait.



Fig. 39. Combles, tuile, XVIII<sup>e</sup> s., face extérieure.



Fig. 40. Combles, tuile, XVIII<sup>e</sup> s., face intérieure.



Fig. 41. Combles, tuile, 1933, face extérieure.



Fig. 42. Combles, tuile, 1933, face intérieure.



Fig. 43. Combles, charpente, poinçon portant l'épi de faitage.

## Conclusion

L'histoire du bâtiment est liée à sa fonction première de maison de commune. Il a remplacé en 1727 une première maison située au même endroit. Durant 70 ans le conseil communal a siégé dans cette bâtisse qui constituait alors un édifice essentiel pour la commune de Prangins. Bien que sa façade soit relativement sobre, elle ne dépare pas des édifices de son temps. Les épis de faitage étaient d'ailleurs là pour signaler son rôle administratif. Elle faisait ainsi écho au château, qui en face arbore lui aussi ces éléments, comme plus tard l'auberge communale. La topographie du village était ainsi ponctuée par ces symboles d'autorité. Il faut noter qu'initialement la façade de la deuxième maison de commune était dégagée et perceptible de plus loin. Une troisième maison de ville a supplanté celle-ci en 1797. Cependant elle n'a pas été reconstruite au même endroit, mais juste devant. L'ancienne maison est donc devenue un lieu annexe au nouvel édifice, siège de l'autorité communale. Elle reçoit alors des usages de second ordre. Elle sert tour à tour de salle de classe et de maison des pauvres. Comme un édifice particulier est construit pour l'école en 1866, la maison des pauvres est fermée quelque temps plus tard. Elle a alors perdu ses différentes fonctions pour être progressivement abandonnée. Il en résulte l'état actuel de délabrement de l'édifice. Aujourd'hui une quatrième maison de commune a pris place dans d'anciennes dépendances du château, la troisième maison n'ayant conservé que son rôle d'auberge communale.

La maison a subi la de transformation la plus importante au rez-de-chaussée, notamment avec le remplacement des fenêtres, rompant avec la belle sobriété d'ensemble de la façade. Le trumeau des fenêtres resserrées a été réduit à un simple pilier et les moulures des encadrements ont été simplifiées en de simples plates bandes sans profil. On peut regretter l'aspect sec des baies inférieures en comparaison de celles des niveaux supérieurs. Toutefois le jumelage des baies reste proche de la composition d'origine. On peut également souligner la sobre modénature des fenêtres de 1727 qui est tout à fait significative de son temps, notamment en raison de leur large bandeau au dessus d'un quart de rond.

Nous tenons à souligner que la maison, dans son état actuel, conserve encore sa typologie d'origine. L'économie des matériaux est toujours préservée dans les différents procédés constructifs. Une bande de circulation distribue des appartements organisés en longueur avec une grande pièce en façade et une pièce de service à l'arrière, la cuisine, articulée autour du foyer. La cuisine du premier étage, qui présente un état plus moderne que celle du second, a toutefois conservé son cendrier et peut-être son sol de carrons du début XVIII<sup>e</sup> siècle.

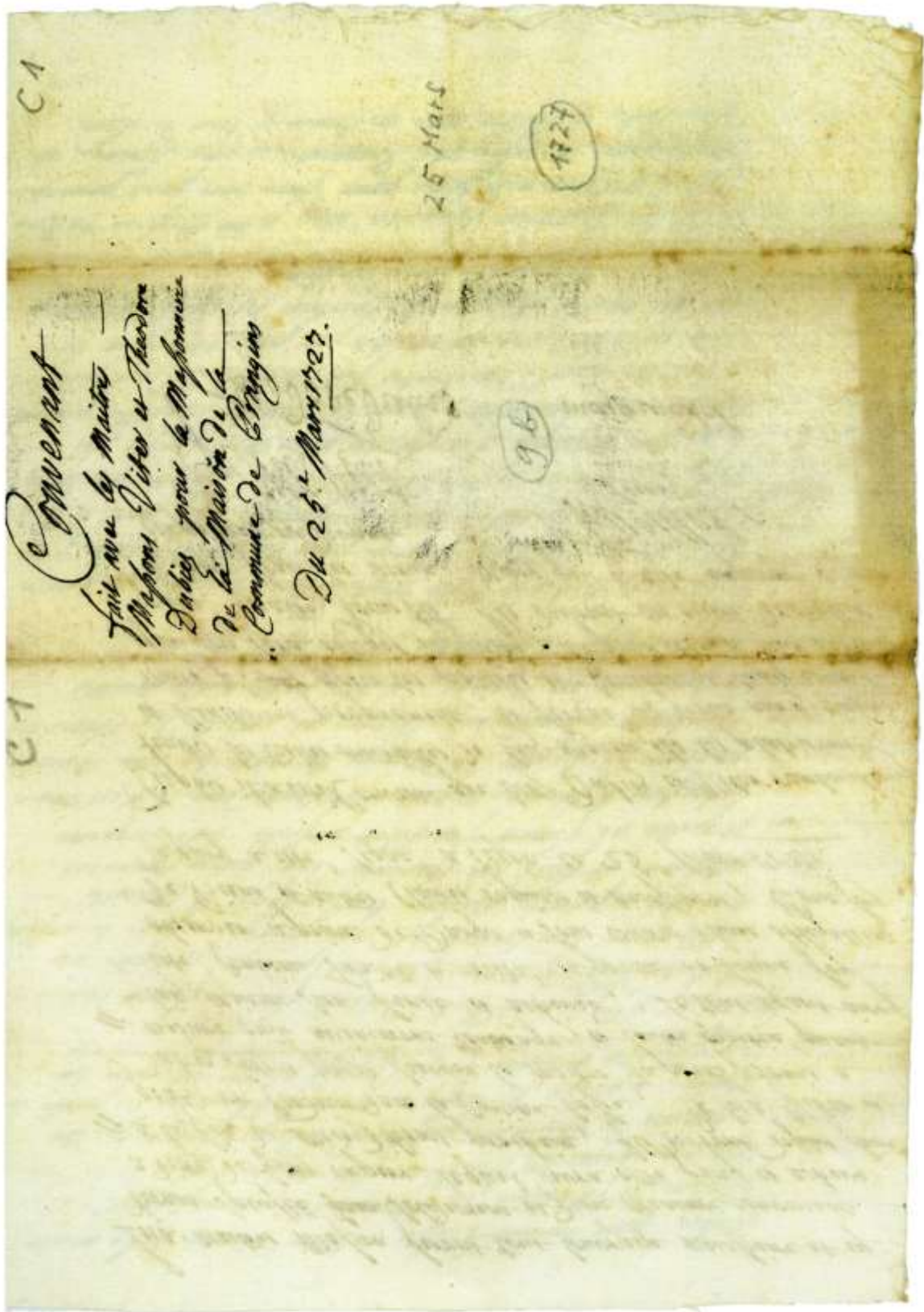
Les combles de par leur typologie de chevrons formant fermes offrent un élément de réflexion intéressant dans une histoire des charpentes encore trop mal étudiées. Il serait utile de mener une étude dendrochronologique pour affiner certaines hypothèses.

On peut porter encore l'attention sur les pauvres restes des épis de faîtage, dont il ne demeure que de malheureuses tiges. Ils font pourtant échos à ceux du château et de l'auberge. Bien que la maison, enclavée dans une ruelle, ne soit plus guère visible les épis de faîtage ne soulignaient pas moins la fonction passée de cet édifice en tant qu'ancienne maison de commune.

S'il est aisé de restituer le chantier de la maison au XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux documents d'archives, l'évolution de l'édifice est plus difficile à cerner pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Nous n'avons toutefois pas épuisé les archives communales du fait de leur richesse, certains documents relatifs à cette maison pouvant certainement encore être mis à jour. Dans le cadre de cette étude, nous avons toutefois décidé de privilégier l'examen des origines.

Annexe

AC, carton C1, Convent du 25 mars 1727



L'an 1727. et le 25.<sup>e</sup> Mars les S<sup>rs</sup> Gouverneur  
laine, Fucille, et Armand Dubiez ce dernier Gouverneur  
de Crangins, et tous trois agissant au nom de la Commune  
dus. lieu, ont fait le Traité et Conventions suivantes  
avec les m<sup>rs</sup> Mroze Viter habitant à Nyon et  
Theodore Dubiez dus. Crangins, Premièrement les  
m<sup>rs</sup> Viter & Dubiez se sont engagés et promettent de  
faire toute la Maçonnerie d'un Bapteme que l'Église  
Commune dus. Crangins veut faire édifier dans l'endroit  
de la vieille Maison de la Commune située aux Crangins,  
et de faire ~~generalement~~ toute la Maçonnerie de la  
Maison et generalement tout ce qui depend de leur  
profession de Maçon, jusqu'à la Maison soit achevée  
et parachever conformement au plan ou projet qui en a  
été fait, en fournissant la Commune tous les  
Materiaux Neceffaires aux m<sup>rs</sup> Maçons sur la place  
de Crangins autant proche de la Maison qu'il sera  
possible, & la reserve de Eau qu'ils iront chercher aux memes  
Les fondamens de la fosse de devant de la Maison  
debront avoir deux pieds et demy <sup>de haut</sup> d'épaisseur soit largeur,  
et depuis terre jusqu'à au premier étage la Muraille devra  
avoir deux pieds de Proy de large; et de là en diminuant  
soudain <sup>meniblement</sup> l'épaisseur de la Muraille jusqu'en haut, en sorte  
qu'elle devra avoir au troisieme étage un pied et demy de large,  
La Muraille de Separation d'entre le poille et la cuisine devra  
avoir vingt pouces d'épaisseur jusqu'en haut, Et les autres  
Murailles des costés de Jan. bise et vent devront être d'une  
bonne épaisseur, en les continuant de la largeur que les  
les vieilles Murailles mitoyenes ont, sur les quelles on veut  
édifier

édifices, jeun ~~de~~ Dubiez et Viter devront aussy exacter  
p.<sup>r</sup> faire les fondements des Murailles, pour les quelles il  
leur sera payé un bou blanc soit trente baches de la Toise,  
a mesurer les fondements qui seront de la profondeur que lon  
trouvera a propos, et aussy a mesurer les crues des portes et  
des fenestres moyennant quoy ils devront plattr et blanchir les  
murailles en dedans et en dehors ~~de la maison que les neuvy~~  
Item les m<sup>rs</sup> Viter et Dubiez devront faire et lever deux  
Cheminées dans lad. Maison, l'une au premier, et l'autre au  
second étage dans l'endroit qui sera marqué, faire les arches  
travailler et poser les plaques, les jambages et Couvertes  
nécessaires, et faire deux Cheminées dans autours Couronnate,  
= et celles ne fument pas si est possible, l'une desquelles  
échappera a plaque, et peut estre toutes deux sy il est trouvé  
nécessaire, Doylus ils devront Caronner les deux Cuisines  
dans toute leur étendue, Et pour cet article des Cheminées  
et Caronnage des Cuisines, il sera payé aux m<sup>rs</sup> Maître  
Maçon Sept Coumbles,

Item les Dubiez et Viter travailleront proprement la pierre  
de taille qui leur sera fournie pour la porte d'entrée, les  
fenestres, les Angles et autres nécessaires, Il y aura a la  
face des Murs du Costé du Lac deux fenestres par étage  
le qui sera ~~trois~~ six fenestres p.<sup>r</sup> les trois étages, les  
tableaux seront moulés, pour la tranche de laquelle pierres  
il leur sera payé dix draches par quartier de deux pieds de  
Roy, cest à dire cinq ~~ou~~ cruches par pied, tant pour les  
tableaux moulés que pour les quartiers des Angles et toutes  
autres espées de pierre et pieces d'angles,

Enfin les Gouverneur fournira aux m<sup>rs</sup> Maçons les Bois,  
Cordes, et Cloux nécessaires pour faire leurs ponts pour la  
Mafonnice, et aussy une Barbote et une Sivière, et  
deux Sillies ou Sillons, avec un Cuveau p.<sup>r</sup> tenir de l'eau,  
Lesq.

Les maîtres Maçon feront tout ouvrage nécessaire et ex-  
trêmement spécifié par soldatement et d'une manière convenable  
à dire de son caput, lequel devra être finy et achevé  
à la fin du mois d'Avant prochain, ils devront de plus faire  
grosis un Fenestrier dans la Cuisine basse, Et les Viter et  
Dubiez seront payés savoir la moitié du prix promis à  
mesure qu'ils avanceront l'ouvrage, et l'autre moitié quand  
la maison sera finie et achevée, Le tout ayant ainsi  
esté convenu Traité et arrêté et promis de bonne foy  
observer à peine de Dommage et sous toutes d'hautes obligations  
de Bien et autres clauses requises et nécessaires, Pour foy  
requoy a esté signé à Nyon le 25. Mars 1727.

De plus il a esté convenu que les Dubiez et Viter rambourneront  
toutes les vieilles murailles de la maison, ils les plâtriront  
et blanchiront proprement, et feront les trous aux vieux  
murs p.<sup>r</sup> poser les poutres et fonderont toutes ceux  
que l'on sera obligé de faire, Et pour cela il leur sera  
payé quatre Livres est. Ils devront en outre ramollir  
à leurs frais les vieux murs qui a esté employé obmis  
de plâtrer et devant

Theodore Dubis

Fueillet  
secret  
maître vicaire



## Convenant

fait avec les maitres massons Viter et Theodore Dubiez pour la massonnerie de la maison de la commune de Prangins du 25<sup>e</sup> mars 1727.

L'an 1727 et le 25<sup>e</sup> mars les s[ieu]rs Goncerut l'ainé, Feuillet et Armand Dubiez ce dernier gouverneur de Prangins, et tous trois agissant au nom de la comune duq. lieu, ont fait le traitté et conventions suivantes avec les m<sup>[ai]tres</sup> Moyse Viter habitant à Nyon et Théodore Dubiez duq. Prangins. Premièrement lesq. m<sup>tres</sup> Viter et Dubiez se sont engagés et promettent de faire toute la massonnerie d'un baptiment que l'h[onno]rable commune duq. Prangins veut faire édifier dans l'endroit de la vielle maison de laq. commune située auq. Prangins, et de faire g[ra]ndement toute la massonnerie de laq. maison et generalement tout ce qui depend de leur profession de masson ; jusques laq. maison soit achevée et parfaite conformement au plan ou projet qui en a esté fait, en fournissant laq. commune tous les materiaux necessaires auxq. M<sup>[ai]tres</sup> massons sur la place de Prangins autant proche de laq. maison qui sera possible, a la reserve de l'eau qu'ils iront chercher eux mesmes.

Les fondements de la fasse de devant de laq. maison devront avoir deux pieds et demy de Roy d'épaisseur soit largeur, et depuis terre jusques au premier etage laq. muraille devra avoir deux pieds de Roy de large, et de la en diminuant toujours insensiblement l'épaisseur de laq. muraille jusques en haut, en sorte qu'elle devra avoir au troisieme etage un pied et demy de large.

La muraille de separation d'entre le poille et la cuisine devra avoir vingt pouces d'épaisseur jusques en haut, et les autres murailles des costés de joux, bize et vent devront estre d'une bonne épaisseur, en les continuant de la largeur que les vieilles murailles mitoyenes ont, sur les quelles l'on veut édifier.

Édifier, iceux Dubiez et Viter devront aussy creuser P<sup>[ou]r</sup> faire les fondements desq. murailles, pour lesquelles il leur sera payé un escu blanc soit trante baches de la toise, a mesurer les fondements qui seront de la profondeur que l'on

trouvera a propos, et aussy a mesurer les vuides des portes et des fenestres moyennant quoy ils devront platrer et blanchir lesq. murailles en dedans et en dehors c'est a dire ~~autant les vieilles que~~ les neuves.

Item lesq. m<sup>[ai]tres</sup> Viter et Dubiez devront faire et élever deux cheminées de carons dans laq. maison, l'une au premier, et l'autre au second étage dans l'endroit qui sera marqué, faire les archets travailler et poser les plaques, les jambages et couvertes nécessaires, et faire lesq. cheminées d'une auteur convenable et quelles ne fument pas s il est possible, l'une desquelles échauffera a plaque et peut estre toutes deux sy il est trouvé nécessaire, de plus ils devront caronner les deux cuisines dans toute leur étendue. Et pour cet article des cheminées et caronnage des cuisines, il sera payé auxq. maitres massons sept escus blancs.

Item lesq. Dubiez et Viter travailleront proprement la pierre de taille qui leur sera fournie pour la porte d'entrée, les fenestres, les angles et autres nécessaires, il y aura a la fosse deq. maison du costé du lac deux fenestres par étage ce qui fera ~~trois fen~~ six fenestres p<sup>[ou]r</sup> les trois etages, les tablettes seront moulées ; pour la tranche desquelles pierres il leur sera payé dix cruches par quartier de deux pieds de roy, c'est-à-dire cinq cruches par pied, tant pour les tablettes moulées que pour les quartiers des angles et toute autres especes de pierre et pieces d'emplettes.

Enfin leq. gouverneur fournira aux m<sup>[ai]tres</sup> massons les bois, cordes, et cloux nécessaires pour faire leurs ponts pour la massonnerie, et aussy une barouete et une siviére, et deux sailles ou saillons, avec un cuveau p<sup>[ou]r</sup> tenir de l'eau, lesq.

Lesq. maitres massons feront tout l'ouvrage nécessaire et cy devant spécifié [---] solidement et d'une maniere convenable a ditte de gens experts, lequel devra estre finy et achevé a la fin du mois d'aoust prochain, ils devront de plus faire gratis un cendrier dans la cuisine basse, et lesq. Viter et Dubiez seront payés scavoir la moitié du prix promis a mesure qu'ils avanceront l'ouvrage, et l'autre moitié quant laq. maison sera finie et achevée, le tout ayant ainsy esté convenu traité et arresté et promis de bonne foy observer a peine de Damps et sous toutes dhues obligations de Biens et autres clauses requises et nécessaires, pour foy de quoy a esté signé a Nyon ce 25<sup>e</sup> mars 1727.

Deplus il a esté convenu que lesq. Dubiez et Viter ramboucheront

toutes les vieilles murailles de laq. maison, ils les platriront  
et blanchiront proprement, et feront les trous auxq. vieux  
murs p<sup>[ou]r</sup> [...] poser les poutres et boucheront tous ceux  
que l'on sera obligés de faire, et pour cela il leur sera  
payé quatre escus bl[anc]s ; Ils devront en outre demollir  
a leurs frais les vieux murs qu'il a esté ~~expliqu~~ obmis  
d'expliquer cy devant.

Goncerut  
Fueillet  
Seuret  
Theodoredubis  
Moÿse viutet

## **Table des matières**

<b>Historique</b>	<b>3-6</b>
La maison de commune de 1727 à 1797	3-4
La maison après 1797	5-6
<b>Description</b>	<b>7-26</b>
Situation	7-9
Typologie	9-10
Extérieur	10-14
Intérieur	15-26
Rez-de-chaussée	15
Premier étage	15-18
Deuxième étage	18-21
Combles	22-26
<b>Conclusion</b>	<b>27-28</b>
<b>Annexe</b>	<b>29-35</b>